



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2010

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, mardi le 14 décembre 2010, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

423//14-12-10

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que les membres du Conseil renoncent à l'avis spécial de convocation reçu les 9 et 10 décembre 2010 relatif à la présente séance étant donné la présence de tous les membres du Conseil.

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, et tel que rédigé ci-dessous, lequel ordre du jour remplace celui transmis les 9 et 10 décembre 2010 :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Appel d'offres numéro 2010-15 : Fourniture d'une surfaceuse à glace neuve électrique année 2011 : Octroi de contrat
3. Travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge : Approbation des comptes soumis sur le règlement numéro 165
4. Demande de parrainage spécifique au patinage synchronisé
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE

424/14-12-10

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-15 : FOURNITURE D'UNE SURFACEUSE À GLACE NEUVE ÉLECTRIQUE ANNÉE 2011 : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que, pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2010-15 relatif à la fourniture et à la livraison d'une surfaceuse à glace neuve électrique année 2011, le résultat de l'ouverture des soumissions du 3 décembre 2010 à 14h05 est le suivant :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2010

Soumissionnaire Date de la réception de la soumission	Total de la soumission (prix forfaitaire incluant les taxes et la livraison)
Robert Boileau inc. Le 1 ^{er} décembre 2010	164 588,68 \$
140543 Canada inc. – MG Service Le 1 ^{er} décembre 2010	170 441,25 \$

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des deux (2) soumissions reçues effectuée par le directeur des travaux publics, M. Michel Robidoux, la soumission de la compagnie « Robert Boileau inc. » est jugée non conforme;

CONSIDÉRANT que, suite à cette même analyse des deux (2) soumissions reçues effectuée par M. Robidoux, la soumission de la compagnie « 140543 Canada inc. – MG Service » est jugée conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics, M. Michel Robidoux, en date du 9 décembre 2010 quant à l'octroi du contrat à la compagnie « 140543 Canada inc. – MG Service »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adjuge le contrat pour la fourniture et la livraison d'une surfaceuse à glace neuve électrique année 2011, de marque Olympia, modèle Icebear électrique, à la compagnie « 140543 Canada inc. – MG Service », étant le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 26 novembre 2010 au coût de 170 441,25 \$ taxes et livraison incluses.

Que la fourniture et la livraison de la surfaceuse à glace neuve année 2011 soient effectuées conformément aux exigences et spécifications minimales de la surfaceuse à glace décrites au devis technique et à l'appel d'offres numéro 2010-15 de la Ville et portant l'identification « Fourniture d'une surfaceuse à glace neuve électrique année 2011 » et conformément au contenu de la soumission de la compagnie « 140543 Canada inc. – MG Service » datée du 26 novembre 2010.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que le directeur des travaux publics soit autorisé à signer, si requis, tout document relatif à cette surfaceuse à glace neuve pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que les dépenses liées au présent contrat soient prises :

- à même l'appropriation d'un montant total de 20 000,00 \$ provenant des Caisses populaires Desjardins de Rivière-Rouge et de Labelle-Nominique;
- à même le fonds général de la Ville de Rivière-Rouge pour une dépense nette de 162 891,25 \$.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

425/14-12-10

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2010

TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 165

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de factures relatives au règlement d'emprunt numéro 165 au montant total de 251 343,01 \$ taxes incluses (coût net de 240 209,32 \$), le tout conformément au rapport préparé par la trésorière en date du 14 décembre 2010.

ADOPTÉE

426//14-12-10

DEMANDE DE PARRAINAGE SPÉCIFIQUE AU PATINAGE SYNCHRONISÉ

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 100,00 \$ à Mme Christine Desjardins, de Rivière-Rouge, en guise de parrainage spécifique au patinage synchronisé.

ADOPTÉE

Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

427/14-12-10

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyée par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h58.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme Déborah Bélanger, mairesse, donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

Déborah Bélanger

Lise Cadieux